

Comité syndical du 09 avril 2021

DELIBERATION N° 21-016

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2020.

Le neuf avril deux mille vingt et un à quatorze heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
01 AVR. 2021	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
	Mme Christiane AKNOUCHE	Déléguée de la CC Carnelle Pays de France a été suppléée par M. Jacques RENAUD
Date d'affichage :	<u>Sont en visioconférence :</u>	
16 AVR. 2021	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Acte rendu exécutoire :	M. Olivier ANTY	Délégué de la CC Haut Val d'Oise
16 AVR. 2021	M. Stanislas BARTHELEMI	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Philippe HOUDAILLE	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Yves CITERNE	Délégué de la CA Plaine Vallée
Publication ou notification :	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Matthieu LAURENT
16 AVR. 2021	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Nicolas BARBELANE
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 21-016,*

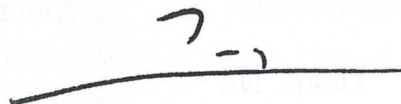
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE l'affectation du résultat net de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :

- reprise en recette de fonctionnement pour un montant de 1 459 992,72 € à l'article R002 Résultat reporté,
- couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 85 153,51 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé ;

CHARGE le Président et le Directeur général de Val d'Oise Numérique, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre Édouard EON



Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique